Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 038-213804362-20230609-230609_DEL34-DE

Délibération n°34/09062023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS: D. RICHARD - J. BRAISAZ - V. CAZAUX - R. CONTARD - C. CURTET - M. FOUILLE - L. GARNIER - C. ORIOL - J. RUBIO - G. SPIRHANZL - F. DIAZ - J.-C MICHAUD - L. PICHON - D. BONZY

EXCUSES: C. FATTORI (pouvoir donné à G. SPIRHANZL) - M. SIBILLE (pouvoir donné à C. CURTET) - C. RODARY (pouvoir donné à C. ORIOL) - E. CARLIER (pouvoir donné à L. PICHON)

ABSENTS:

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 18

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Lucile GARNIER

Convocation du 02/06/2023

OBJET : CULTURE Tarifs de la saison culturelle 2023-2024

Madame Curtet explique que la programmation culturelle de la commune de Saint-Paul de Varces nécessite que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux événements culturels de la prochaine saison.

Le but de la programmation est de proposer à un public adulte et enfant un accès au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec des genres et des esthétiques différents, alliant divertissement et réflexion.

La catégorie de tarif est déterminée par le coût du spectacle et en cohérence avec les tarifs pratiqués dans l'agglomération.

Tarifs adultes

A: Plein tarif 9€

B : Plein tarif 12€ (Spectacles : « En devenir fou ! » et « Hugo celui du combat »)

C : Tarif réduit 5€

Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.

Tarifs enfants de 3 à 17 ans

D:5€

Les tarifs de chaque événement sont fixés selon ces conditions.

Sur le rapport de Madame Curtet,

Envoyé en préfecture le 21/06/2023 Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 1 c

ADOPTE la grille tarifaire pour la saison culturelle 2023-2024

ADOPTE les tarifs de chaque événement tels qu'indiqués dans le livret annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire, David RICHARD Le 09 juin 2023

Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, c. Rodary, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
- Abstention: